



# APEPA PARASCOLAIRE 2017-2018

## RÈGLEMENT

- Les activités proposées se déroulent de fin septembre à fin mai hors des périodes de congés scolaires et des congés pédagogiques.
- Si un groupe parascolaire n'atteint pas un nombre suffisant de participants, l'ASBL se réserve le droit de le supprimer. L'acompte versé serait, dans ce cas, remboursé.
- Les cours sont assurés par des personnes compétentes et/ou diplômées dans les activités proposées.
- Les cours sont payables d'avance intégralement.
- Les cours auxquels l'enfant n'assiste pas ne sont pas remboursés, sauf période consécutive supérieure à trois semaines, sur justificatif médical.
- Les cours non pris ne sont pas non plus transférables à une autre activité car nos intervenants et nos activités sont indépendants.
- En cas d'annulation d'un cours, nous prévenons au plus vite par mail. Nous essayons premièrement de proposer une autre date, puis si cela n'est pas possible, nous remboursons la séance non prestée.
- Vous effectuez le paiement par virement au n° de compte BE62 3631 5308 7561 (avec en communication : "nom et prénom de l'enfant, type de parascolaire ")
- Durant les classes de dépaysement (mer/ferme/verte), il est possible que les cours n'aient pas lieu si le nombre d'enfants absents est important par rapport au groupe complet.
- Le parascolaire proposé est ouvert aux enfants du personnel de l'école.

## DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- Les enfants qui ne veulent pas participer à un cours ne peuvent être contraints ni par les intervenants ni par les encadrantes de la cour.
- Il est nécessaire de fournir un numéro de téléphone en cas d'accident.
- Nous demandons de prévenir en cas d'absence afin que l'intervenant adapte son cours en fonction de l'effectif sur : <ap.ecolepleinair@gmail.com>
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de perte de vêtements